

[Fermer la fenêtre](#)[Imprimer](#)**[Politique du livre] Dix propositions pour l'édition indépendante***PUBLIE LE 23/10/2008 par ca*

Un « Plan d'urgence pour l'édition indépendante » vient d'être proposé par l'association L'Autre Livre. Il sera soumis aux pouvoirs publics et aux professionnels du livre.

Près d'une centaine de professionnels (éditeurs, libraires, bibliothécaires, auteurs...), ont assisté aux 2^{es} Etats généraux de l'édition indépendante, organisés par l'association L'autre livre jeudi 23 octobre à la mairie du XI^e arrondissement de Paris.

Dans un contexte économique qui se durcit, L'autre livre a formulé un « Plan d'urgence pour l'édition indépendante ». Dix propositions ont été émises par Francis Combes, président de l'association. Elles seront transmises dans les prochaines semaines aux pouvoirs publics et aux professionnels du livre.

- 1** – Appeler les pouvoirs publics à agir auprès des banques pour qu'elles soutiennent l'activité des PME, en maintenant les autorisations de découvert et en octroyant des prêts à faible taux.

- 2** – Apporter une aide publique aux initiatives de coopération et de regroupement des éditeurs indépendants (mutualisation de moyens de fabrication, de diffusion, de distribution, création de sites Internet...).

- 3** – Poser la question d'une réforme du CNL, tant sur les modes d'attribution des aides que sur leur objet. Mettre en place des aides au fonctionnement pour les éditeurs.

- 4** – Obtenir que l'attention portée à la production des éditeurs indépendants soit retenue comme un critère pour l'attribution du label de Librairies indépendantes de références (LIR) prévu par le ministère de la Culture.

- 5** – Créer une charte de L'autre livre entre librairies indépendantes et éditeurs indépendants qui souhaitent défendre ensemble une édition de qualité. Elle pourrait prendre le nom de « charte de L'autre livre ».

- 6** – Instauration d'un tarif postal spécifique pour le livre, suite à la pétition lancée en 2006.

- 7** – Œuvrer pour le rapprochement entre éditeurs indépendants et bibliothèques. Préciser dans les missions des bibliothèques leur vocation à accueillir les éditeurs indépendants.

- 8** – Intervention auprès du CSA pour inscrire dans la mission de service public des chaînes de télévision la nécessité de prendre en compte l'édition indépendante et de défendre un pluralisme.

- 9** – Instauration d'un pourcentage de droit (par exemple 1%) sur les ouvrages du domaine public. Le fonds abondé par ce droit pourrait être géré paritairement par les organisations représentatives des professionnels du livre.

- 10** – Créer un Observatoire du livre indépendant, qui permette aussi des échanges d'informations entre les indépendants.

Certaines de ces propositions figuraient dans le livre blanc pour l'édition indépendante rédigé en 2005 par L'autre livre à l'issue des 1^{ers} Etats généraux. En lançant cette fois un plan d'urgence avec des mesures concrètes, l'association entend peser dans les décisions des pouvoirs publics.